

## **Réponse à l'interpellation de Bruno MEUNIER concernant la pêche de Lomppez.**

Rappelons que le site de la pêche de Lomppez était géré par une association qui a décidé de cesser ses activités au printemps 2018, alors que vous étiez toujours au pouvoir. Depuis lors, le site est resté à l'abandon.

En juin 2019, la végétation a véritablement envahi le site, au point de masquer l'étang, avec les risques que cela comportait en matière de sécurité.

Au même moment, un habitant de la Commune a proposé un projet pour ce site, à savoir la création d'un club de pétanque. Il souhaitait y établir ses terrains sur ce site désaffecté, en assurant l'entretien de l'étang et des abords à ses frais.

Vu l'urgence compte tenu des risques en matière de sécurité, nous avons passé le point au Conseil communal du 27 juin 2019.

Réflexions faites, en prenant un peu de recul, on s'aperçoit que nous ne pouvons pas garantir de concéder ce site sur le long terme, ce qui n'était pas de nature à convenir à l'amateur. En effet, nous devons mener une réflexion globale en partenariat avec le contrat rivière, la CLDR, la société halieutique de pêche, le gestionnaire du hall omnisports,.... Ne perdons pas de vue que la salle de Lomppez sera rénovée au cours de cette législature et qu'il faut aussi réfléchir à une éventuelle intégration du site de la pêche.

En résumé, le dossier n'était pas mûr et aucun engagement n'ont été pris.

Depuis lors, le site a été entretenu par le service des travaux communaux et le Collège communal a décidé de ceinturer l'étang par une clôture de sécurité.